

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 novembre 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 26
novembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
novembre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,
Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric
VALOIS, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON,
Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-
BATAL, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU,
Coralie TRACQ, Guillaume MAILLET

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Stéphane GONZALEZ, Laurent
DURIEUX à Bruno DANDOY, Camille EL-BATAL à Laure
LAURENT, Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Caroline
VARGIOLU à David HORNUS, Coralie TRACQ à Ikrame
TOURI, Guillaume MAILLET à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 /
2025 - BUDGET ANNEXE LA
MOUCHE

Délibération : 11-2025-127

Transmis en préfecture le : 26/11/2025

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

La présente délibération vise à ajuster les crédits votés lors du budget primitif, puis du budget supplémentaire.

Cette décision modificative s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Suite au passage à la M57 et à la mise en application du prorata temporis, il est nécessaire d'ajuster les crédits relatifs aux amortissements des immobilisations et des subventions transférables (+5k€ au chapitre 042).

Il est nécessaire d'ajuster les crédits de refacturation des salaires (+35k€ au chapitre 012).

il est nécessaire d'ajuster les crédits de paiement ouverts sur les autorisations d'engagement- crédits de paiement (AE/CP) (-20k€ sur les crédits de paiement 2025 relatifs à l'autorisation d'engagement pour la saison 2024/2025, +40k€ sur les crédits de paiement relatifs à l'autorisation d'engagement 2025/2026).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ajustement de la subvention d'équilibre versée par la Ville (+60k€ au chapitre 75).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ajustement des crédits suite au décalage de travaux de réfection de la toiture et de gestion technique des bâtiments (-90k€ au chapitre 21).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Suite au passage en M57 et à la mise en application du prorata temporis, il est nécessaire d'ajuster les crédits relatifs aux amortissements des immobilisations et des subventions transférables (+5k€ au chapitre 040).

Ajustement de la subvention d'équilibre (-95k€ au chapitre 13).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°02-2025-011 du 06 février 2025 relative au budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°04-2025-046 du 08 avril 2025 relative au budget supplémentaire 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission n°4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 18 novembre 2025 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 au niveau des chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement, telle qu'elle est détaillée ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Exercice		2025		
Etape		BP	BS	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €		5 000,00 €
	Total : Ordre	30 000,00 €		5 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	469 700,05 €		34 700,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	484 500,00 €		35 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 488,96 €	11 648,01 €	-14 700,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €		
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	5 000,00 €		
	Total : Réel	1 013 689,01 €	11 648,01 €	55 000,00 €
	Total : Dépenses	1 043 689,01 €	11 648,01 €	60 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Exercice		2025		
Etape		BP	BS	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 000,00 €		
	Total : Ordre	32 000,00 €		
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.		11 648,01 €	
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €		
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	107 700,00 €		
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 400,00 €		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	823 589,01 €		60 000,00 €
	Total : Réel	1 011 689,01 €	11 648,01 €	60 000,00 €
	Total : Recettes	1 043 689,01 €	11 648,01 €	60 000,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice		2025			
Etape		BP	RAR	BS	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	32 000,00 €			
	Total : Ordre	32 000,00 €			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000,00 €			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 572,00 €	31 608,49 €	452,00 €	-90 000,00 €
	Total : Réel	174 572,00 €	31 608,49 €	452,00 €	-90 000,00 €
	Total : Dépenses	206 572,00 €	31 608,49 €	452,00 €	-90 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Exercice		2025			
Etape		BP	RAR	BS	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	30 000,00 €			5 000,00 €
	Total : Ordre	30 000,00 €			5 000,00 €
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00 €		32 060,49 €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	176 572,00 €			-95 000,00 €
	Total : Réel	176 572,00 €		32 060,49 €	-95 000,00 €
	Total : Recettes	206 572,00 €		32 060,49 €	-90 000,00 €

- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en fonctionnement du budget principal Ville au budget annexe La Mouche à un montant maximum de 883 589,01 € ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en investissement du budget principal Ville au budget annexe La Mouche à un montant maximum de 81 572,00 € ;

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNU, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAU, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian

DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--